

La genèse du projet

Le projet de Mobilité solidaire a pour origine un double constat :

- > Un isolement de certains habitants du fait de leur état de santé, de faibles revenus ou d'une absence de moyen de locomotion. La Mobilité solidaire souhaite ainsi promouvoir et renforcer le lien social entre tous les habitants du territoire;
- > Une réorganisation du réseau TED envisagée par le Conseil Général à l'horizon septembre 2013.

L'association Familles Rurales Intercommunale CIEL, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud-Toulois, en lien avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, ont alors lancé l'idée d'une expérimentation de « Mobilité solidaire » sur la Communauté de communes, complémentaire des autres modes de transports.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :



Association Familles Rurales Intercommunale CIEL
4 route de Moncel
54170 Colombey les Belles

Tél. : 03 83 52 06 49
relaisfamilles.colombey@wanadoo.fr



Un service coordonné par l'association
Familles Rurales Intercommunale CIEL
et financé par



Une aide aux déplacements pour les habitants, par les habitants

du territoire de la Communauté de Communes
du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Un service coordonné par l'association
Familles Rurales Intercommunale CIEL
et soutenu par le Conseil Général,
la Communauté de Communes du
Pays de Colombey et du Sud Toulois
et la Fondation de France.

> Pourquoi faire appel à la mobilité solidaire ?

Ma grand-mère a besoin d'aide demain matin

J'ai rendez-vous chez le médecin...

Il faut que je passe à la pharmacie

Je dois aller faire mes courses

Je souhaite rendre visite à des amis

Du lundi au vendredi, mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner, dans la limite de 5 trajets par mois et 80 kms aller-retour par voyage.



> Comment puis-je en bénéficier ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements ;
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (Revenu de Solidarité Active, Allocation d'Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité), demandeur d'emploi ou salarié d'une structure d'insertion ;
- Vous disposez de ressources limitées (1 100 euros par mois et par adulte et 550 euros par personne à charge) ;

Vous pouvez, si vous remplissez ces conditions, faire appel à la Mobilité solidaire !

Tarif : 0,05 euros par kilomètre effectué + 22 euros de cotisation annuelle et familiale à l'association Familles Rurales CIEL (règlement possible en 3 fois).

Contactez l'association pour votre inscription, au moins une semaine avant votre premier déplacement.

> Il vous sera demandé : votre avis d'imposition ou de non-imposition 2012 et un justificatif de votre situation.

> Devenez conducteur bénévole !

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ?

Devenez conducteur bénévole pour la Mobilité solidaire !

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0,35 euros, non imposable, vous sera versé.

Contactez l'association pour vous faire connaître.

> Il vous sera demandé: votre permis de conduire, le contrôle technique de votre véhicule en cours de validité ainsi qu'une attestation d'assurance automobile.